

**BRETTEVILLE SUR ODON****Arrondissement de CAEN****Canton de Caen I****Département du Calvados**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :** L'an DEUX MIL VINGT CINQ**Le 5 décembre 2025** Le 15 décembre à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

**Date d'affichage :** Etaient présents :**Le 19 décembre 2025**

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,

FERY, HOCHET, SANNIER, VIDEAU,

Messieurs : BOUFFARD, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS,  
LESUEUR, MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.**En exercice :** 27**Présents :** 18**Votants :** 24Absents :

Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	RAINE	(excusée pouvoir à M.FAUDOT)
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à J.M LESUEUR)
Madame	MAJDoubI	
Monsieur	MORAND	
Monsieur	SIMON	

Patrice MORTREUX est désigné secrétaire de séance.

### **OBJET : FINANCES – SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

**Alexandra SAINNIER**, Maire-Adjoint chargée des finances, expose que comme pour 2025, dans une démarche de respect de l'environnement et de développement des déplacements doux, la commune propose de poursuivre l'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) d'un montant de 100 € aux brettevillais.

Les conditions d'attribution de cette aide seraient les suivantes :

- L'aide sera attribuée aux habitants de la commune de Bretteville sur Odon pour l'acquisition d'un VAE neuf n'utilisant pas de batterie au plomb
- L'aide par personne (une famille doit avoir la possibilité d'acheter plusieurs vélos), 014-211401013-20251223-20250709-DF
- Limitée à une aide au maximum tous les 3 ans, si nouvel achat
- Date de télétransmission : 23/12/2025
- Date de dépôt de dossier : 23/12/2025
- Les bénéficiaires s'engageront à conserver le vélo subventionné pour une durée minimum de trois ans.

L'allocation des aides sera octroyée en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article D251-2 du code de l'énergie modifié par l'article 1 du décret du 2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement et de développement des déplacements doux ;

**CONSIDÉRANT** le dispositif mis en place par l'Etat pour aider les ménages dans l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

**CONSIDÉRANT** le déploiement plan vélo de la Communauté urbaine de Caen la mer,

\*\*\*\*\*

Oui cet exposé et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

- + **DÉCIDE** de poursuivre l'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique de 100€ aux brettevillais.
- + **DEFINIT** les conditions d'attribution de cette aide :
  - L'aide sera attribuée aux habitants de la commune de Bretteville sur Odon pour l'acquisition d'un VAE neuf n'utilisant pas de batterie au plomb
  - Une aide par personne (*une famille doit avoir la possibilité d'acheter plusieurs vélos*),
  - Limitée à une aide au minimum tous les 3 ans, si nouvel achat
  - Sans condition de ressources
  - Les bénéficiaires s'engageront à conserver le vélo subventionné pour une durée minimum de trois ans.
- + **DÉCIDE** que l'allocation des aides sera octroyée en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.
- + **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

Date de publication : le 19 décembre 2025

Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, 19 décembre 2025

Le Maire :

Patriek LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20251223-20250709-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

